

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 14 novembre 2022

N° CP-2022-10-12-17

N° applicatif 4592

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ VOLET ENFANCE

Résumé : La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté attribue des financements aux actions portant sur la lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance jusqu'au 31 décembre 2022. Deux actions portées par l'association Contact & Promotion ainsi que par le SIAO 67 s'intègrent dans cette démarche, pour un montant total de 64 060 €.

Par ailleurs, la stratégie pauvreté contribue au financement d'actions de soutien à la parentalité. Trois subventions sont proposées à la Commission permanente dans ce cadre pour : l'association Poisson Plume (11 000 €), l'Association Générale des Familles du Haut-Rhin (2 000 €), ainsi que le Secours Populaire Français (5 000 €).

Il est proposé de renouveler les subventions de fonctionnement accordées à ces structures pour un montant total de 82 060 € afin de permettre la poursuite de leurs actions déjà engagées.

I. Soutien de la stratégie pauvreté aux actions renforçant la lutte contre les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit un arrêt des financements au titre de la lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance à compter du 1^{er} juillet 2022. Par dérogation à ce cadrage national, il a été convenu avec les services de l'État que certaines actions engageant nos partenaires pourraient toutefois se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2022. Elles bénéficient d'un cofinancement de l'Etat de 50%.

Deux actions sont concernées : des cours de français avec l'association Contact et Promotion, ainsi que l'intervention d'un référent jeunes au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 67 (SIAO 67).

1. Apprentissage de la langue française par l'association Contact et Promotion

Depuis plusieurs années, l'association Contact et Promotion propose à des Mineurs Non Accompagnés (MNA) allophones et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), des actions d'apprentissage de la langue française visant à l'insertion sociale et professionnelle. Les cours dispensés visent en particulier à ce que ces jeunes puissent intégrer le cursus scolaire français. Ils visent à permettre aux jeunes :

- De communiquer à l'oral et à l'écrit dans la vie quotidienne et scolaire,
- De développer et renforcer leurs compétences linguistiques et socioculturelles en vue d'une scolarisation,
- De développer leurs compétences culturelles et citoyennes,
- De mobiliser et renforcer leurs connaissances linguistiques.

Bilan 2021 :

L'association a pu organiser deux sessions de 255 heures de formation chacune, d'abord entre mars et juin 2021, puis entre octobre 2021 et mars 2022 et ce malgré un contexte sanitaire contraignant. Les 11 jeunes ayant participé à la première session ont tous pu bénéficier ensuite d'une affectation scolaire pour la rentrée 2021. La seconde session a regroupé 16 apprenants aux profils plus disparates. 6 sorties positives ont pu être dénombrées.

Des liens intéressants ont été créés avec la médiathèque de Bischheim pour renforcer l'attrait des jeunes pour la lecture.

Deux nouvelles sessions de formation ont été programmées pour 2022. Les abonnements à la médiathèque de Bischheim ont été renouvelés et des sorties culturelles viendront renforcer l'apprentissage théorique. Enfin, l'association propose désormais d'inscrire les jeunes à l'examen du DELF A1 afin qu'ils puissent bénéficier d'un diplôme reconnu au terme de leur participation aux cours.

Il est proposé à la Commission permanente de renouveler l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Contact et Promotion pour le maintien du dispositif sur la période de janvier à décembre 2022, pour un montant total de 33 060 € sur des crédits liés à la Stratégie Nationale de Prévention et Lutte contre la Pauvreté et d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association bénéficiaire, jointe en annexe au présent rapport.

2. Poste de référent jeunes au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Bas-Rhin (SIAO 67)

Afin de favoriser l'accès à l'hébergement et au logement des jeunes, la Collectivité européenne d'Alsace et l'État financent une offre de places d'hébergement d'insertion et de logements accompagnés dédiés aux jeunes de moins de 25 ans et notamment sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

La coordination entre les services de l'ASE et les services dédiés aux adultes dans le droit commun doit être renforcée pour prévenir les sorties sèches des structures de l'ASE. Le dispositif proposé par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) 67 participe à fluidifier les sorties de jeunes majeurs des dispositifs de l'ASE en leur permettant l'accès à un hébergement ou logement adapté à leurs besoins et à leur autonomie.

Le SIAO 67 se propose de porter cette coordination en formant les professionnels de la protection de l'enfance (ASE, établissements et services...) à générer des demandes d'hébergement d'insertion et de logement accompagné, en recensant les places dédiées au public de moins de 25 ans et en organisant la rencontre entre offre et demande dans l'intérêt premier des jeunes.

Il s'agit donc :

- D'orienter les moins de 25 ans vers l'hébergement et le logement adapté à leur situation et leur capacité d'autonomie ;
- D'animer le réseau des dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes ;
- De développer le partenariat entre le SIAO, les structures de l'ASE et les dispositifs d'hébergement et de logement ;
- De contribuer, par une connaissance plus fine des besoins de cette population, à l'évolution des réponses proposées aux jeunes.

Bilan 2021

En 2021, 3 518 demandes d'insertion ont été reçues par le SIAO, dont 732 concernaient des jeunes de 18 à 25 ans, en forte progression entre janvier et décembre 2021. La part de demandes faites par des structures de l'Aide Sociale à l'Enfance a fortement progressé à compter du mois de septembre, en correspondance avec la fin de la période de maintien des jeunes en structures ASE suite à la crise sanitaire. Les opérateurs des dispositifs ASE (Etage, Association Foyer Notre Dame, ARSEA), qui se saisissent bien de la plateforme de demande du SIAO suite aux temps de formation qui ont pu leur être proposés par la référente jeunes, ont été à l'origine de 246 demandes portant sur des jeunes de 18 à 25 ans.

Il est à noter que les places disponibles ne sont pas toujours adaptées aux profils des jeunes sortant de l'ASE en termes de besoins en accompagnement. Le travail de préparation des jeunes à l'autonomie est également à poursuivre en lien avec l'ensemble des partenaires du champ de la protection de l'enfance. Par ailleurs, les partenariats avec les services et établissements ASE méritent encore d'être davantage développés. Des temps de rencontres réguliers permettront d'approfondir les situations et ainsi de proposer des orientations plus efficaces. L'organisation de temps de synthèses autour de situations fragiles et/ou complexes est également proposée.

Il conviendra, enfin, de travailler de manière plus resserrée avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées car il y a de plus en plus de jeunes en situation de handicap pour lesquels il est délicat de construire une orientation vers un dispositif d'insertion lorsque la MDPH n'a pas encore pu établir des préconisations.

Il est proposé à la Commission permanente de renouveler l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Bas-Rhin (SIAO 67) pour le maintien du poste de référent jeunes de janvier à décembre 2022 et d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association bénéficiaire, jointe en annexe au présent rapport. Le montant total de la demande de subvention déposée par l'association s'établit à 31 000 €.

II. Soutien de la stratégie pauvreté aux actions favorisant la prévention dans le domaine de la parentalité

La Collectivité européenne d'Alsace engage une politique de développement volontariste du soutien renforcé à la parentalité sur l'ensemble de son territoire.

Dans la continuité et en cohérence avec les précédentes délibérations 2014-2016, et les actions du plan « un avenir pour nos enfants », il est proposé d'affecter les recettes allouées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, soit un cofinancement de l'Etat de 50%, à des actions conformes aux orientations suivantes :

1. Actions visant à couvrir les besoins territoriaux repérés et non couverts :
 - a. territoires sans action parentalité, zones rurales...
 - b. publics spécifiques : parents handicapés
 - c. publics spécifiques en zone rurale et villes moyennes : les familles issues de l'immigration, en prenant en compte les aspects interculturels de la parentalité
2. Actions visant la participation active des parents :
 - a. au montage et à la réalisation de l'action
 - b. par l'animation d'un réseau de parents et l'entraide mutuelle entre parents
3. Actions visant une mise en pratique des compétences parentales :
 - a. temps des parents avec les enfants
 - b. soutenir et renforcer l'offre d'aide à la parentalité sur les territoires

1. Association Poisson Plume

Dans un contexte de démarrage de son activité pendant la crise sanitaire, l'association Poisson Plume de SCHILTIGHEIM propose un accueil parent/enfant et enfant/grands-parents qui s'appuie à la fois sur des ateliers relationnels à partir d'ateliers d'éveil artistique proposés toute la semaine et sur des temps d'accueil libre à hauteur de deux demi-journées par semaine dont le samedi matin.

Cette nouvelle offre complémentaire trouve sa place et le public est en constante augmentation. Les familles viennent majoritairement de SCHILTIGHEIM (283 passages), les autres familles viennent de l'Eurométropole mais également hors Eurométropole pour 53 passages. Ceci atteste de la singularité reconnue par les usagers de cette offre différente.

L'association poursuit par ailleurs son inscription dans différents partenariats. A noter qu'elle rejoint les rares structures dédiées aux familles ouvertes les samedis et permettant une réelle mixité sociale et intergénérationnelle.

Ainsi depuis sa création, sur 475 passages (88 l'année de démarrage, 387 en 2021), environ une centaine de parents ou grands-parents viennent, en moyenne quatre fois avec leurs enfants ou petits-enfants, parmi eux se trouvent également des usagers plus réguliers.

Afin de laisser le temps à cette association qui s'est ouverte pendant la crise sanitaire de continuer à se faire connaître et trouver des financements complémentaires, il est proposé à la Commission permanente de renouveler la subvention accordée à hauteur de 11 000 € pour 2022, conformément au tableau joint en annexe au présent rapport.

2. Association Générale des Familles du Haut-Rhin

L'AGF du Haut-Rhin intervient plus particulièrement en faveur des familles en grande précarité de Mulhouse et s'inscrit dans la chaîne des actions partenariales en direction des parents vers lesquels les familles sont adressées. En 2021, 1 076 bénéficiaires ont été accueillis contre 869 bénéficiaires en 2019. L'association tente de s'adapter à la demande, en augmentant à 2 jours par semaine son ouverture et en préservant ses sites extérieurs à Huningue, Pfastatt et Landser.

L'association Haut-Rhinoise a inscrit une action plus spécifique à destination des mères les plus vulnérables orientées par les hôpitaux, le 115 ou les différents services sociaux pour que ces femmes puissent bénéficier d'un « trousseau bébé » qu'il convient de soutenir. Cette action s'inscrit dans une démarche globale d'écoute, de soutien précoce des mères avec enfant.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association Générale des Familles du Haut-Rhin pour l'année 2022, conformément au tableau joint en annexe au présent rapport.

3. Secours Populaire Français

Le Secours populaire du Haut-Rhin intervient lui aussi sur le périmètre Haut-Rhinois et notamment les communes de la Vallée de Munster, Wittenheim, du bassin potassique ainsi que Mulhouse.

La structure a accueilli 7 955 personnes en 2020, soit 29% de plus qu'en 2019. Parmi ce public, de jeunes mamans en situation de grande précarité.

En 2022, l'association souhaite renforcer son site de Mulhouse et ainsi mieux couvrir les besoins et proposer une action à destination de cent jeunes mamans précaires afin de leur proposer un accompagnement spécifique dans le dernier trimestre de leur grossesse pour préparer au mieux leur accouchement et l'accueil de leur enfant, puis les accompagner matériellement et socialement en lien avec les services de la protection maternelle et infantile jusqu'aux milles premiers jours de l'enfant.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association Secours Populaire Français pour l'année 2022, conformément au tableau joint en annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, au titre des politiques publiques des solidarités, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 82 060 € aux associations et organismes intervenant dans le champ de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), comme suit :

- Contact et Promotion : 33 060€
- SIAO 67 : 31 000€
- Poisson Plume : 11 000€
- AGF 68 : 2 000€
- Secours Populaire Français : 5 000€

- de rappeler que pour les bénéficiaires organismes de droit privé d'une ou plusieurs subventions atteignant un montant total supérieur à 23 000 € au titre de l'année 2022, la signature préalable de conventions de partenariat et financement s'impose ;

- d'approuver en conséquence les termes de la convention à intervenir avec l'association Contact et Promotion, telle que jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Bas-Rhin (SIAO 67), telle que jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;

- de préciser que l'ensemble de ces subventions fera l'objet d'un paiement en une fois, dès que la délibération d'octroi sera exécutoire, et après notification du montant d'aide allouée à chaque bénéficiaire, ou après signature de chaque convention par les deux parties ;

- d'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P136	P136O002	P136E01	T01	(2478) 65-65748-428	64 060 €
P148	P148O001	P148E01	T08	(2475) 65-65748-420	18 000 €
TOTAL					82 060 €

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY